

**Avis rendu par la commission conjointe d'information et de sélection
d'appel à projet social ou médico-social réunie le 3 février 2023**

Objet de l'appel à projet : création d'un dispositif innovant autorisé conjointement accompagnant des enfants et adolescents, de 6 à 20 ans, présentant des troubles du spectre autistique ou apparentés et bénéficiant d'une mesure de protection de l'enfance.

Avis d'appel à projet publié le 11 juillet 2022

La commission de sélection a établi le classement suivant :

- 1er. Fondation OVE
- 2e. Les Papillons Blancs de la Colline
- 3e. Entraide Union
- 4e. Le Silence des justes
- 5e. AFG Autisme

Conformément à l'article R.313-6-2 du code de l'action sociale et des familles, la liste des projets par ordre de classement vaut avis de la commission.

Cet avis est consultatif et constitue un acte préparatoire à la décision d'autorisation qui, le cas échéant, sera prise conjointement par le Président du Conseil départemental des Hauts-de-Seine et la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Ile-de-France.

Nanterre, le 3 février 2023

La Coprésidente de la commission
auprès de l'Agence régionale de santé
Ile-de-France

Signé

Isabelle BILGER

La Coprésidente de la commission
auprès du Département des Hauts-de-Seine

Signé

Armelle TILLY